

Questionnaire aux candidats aux élections municipales d'Annecy relatif à l'aménagement du quartier des Galeries Lafayette, dans le cadre et suite aux travaux d'agrandissement

Madame, Monsieur,

L'agrandissement du magasin des Galeries Lafayette (doublement de sa superficie) n'est pas sans conséquences sur la vie du quartier.

Le Collectif Nougua, saisi des différentes questions posées par les riverains a décidé de les transmettre aux candidats aux élections municipales de mars 2020 pour connaître leurs propositions de réponse dans le cadre de leur candidature et de leur éventuelle élection.

Ces réponses sont destinées à être communiquées largement, par tout moyen (mail, site ou blog internet, presse).

Nous vous remercions par avance de vos retours avant le 22 février. Au-delà, les candidats n'ayant pas répondu seront considérés comme « non répondant » et ce commentaire sera donc porté à la connaissance du public.

Nous garantissons par ailleurs une retranscription intégrale des réponses apportées afin que le contexte d'une réponse puisse être bien appréhendé par les lecteurs.

Nous vous remercions par avance de vos retours.

Le Collectif Nougua

1^{ère} partie : sur les travaux :

La période de travaux va s'étaler sur plus de deux ans.

Quelles dispositions envisagez-vous pour :

- Réduire au maximum les nuisances sonores et de pollution par les poussières ?

Voir plus bas

- Aménager la circulation pour tenir compte des désagréments consécutifs au chantier :
 - Circulation des piétons sur les trottoirs
 - Circulation des deux roues
 - Circulation automobile

Cela devrait être fait et devrait même être inscrit dans le permis de construire. Si cela ne l'est pas il faudra l'élaborer avec les représentants du quartier.

- Faire respecter l'interdiction du travail de nuit et dominical ?

En tant que tel le travail de nuit n'est pas interdit, il doit être encadré.

« Selon l'article L.3122-32 du Code du travail, le recours au travail de nuit doit être justifié « **par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique** ou des **services d'utilité sociale** ». Le recours au travail de nuit doit donc être **exceptionnel**. Il doit aussi prendre en compte les impératifs de protection de la sécurité et de la santé des salariés. Il est d'ailleurs interdit pour les jeunes de moins de 18 ans sauf dérogation.

En revanche, il peut être possible.

Mise en œuvre de l'article R. 1334-36 du Code de la santé publique Les chantiers ne sont susceptibles d'être réprimés, en vertu des dispositions contenues à l'article R. 1334-36 du Code de la santé publique, que si la personne, à l'origine du bruit transgresse une des trois conditions édictées par ce texte.

Est, ainsi, punie d'une amende correspondant à une contravention de la 5^{ème} classe toute personne qui :

- n'aura pas respecté les conditions d'utilisation ou d'exploitation de matériels, fixées par les autorités compétentes ;
- ou, aura négligé de prendre toutes les précautions pour limiter le bruit ;
- ou encore, aura fait preuve d'un comportement anormalement bruyant. »

« Néanmoins, l'autorisation accordée par le maire, ne dégage pas l'auteur du bruit de toute responsabilité. Ainsi, la jurisprudence rappelle que le propriétaire de l'immeuble auteur des nuisances et les constructeurs à l'origine de celles-ci sont responsables de plein droit vis-à-vis des voisins victimes. Le maître de l'ouvrage ne peut s'exonérer de toute responsabilité en invoquant le fait que la construction a été réalisée conformément à un permis de construire »

Source : Christophe Sanson, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, avec l'aimable autorisation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Informez régulièrement les habitants sur l'avancée du chantier ?

- Associer les habitants au suivi des chantiers pour exprimer, notamment, leurs remarques et trouver des solutions aux problèmes qui inévitablement se rencontreront ?

Sur le suivi d'un tel chantier, des réunions publiques peuvent être insuffisantes. Il convient de faire des réunions plus fréquentes destinées aux riverains pour présenter les phasages futurs du chantier et anticiper ensemble les désagréments possibles. L'association peut être un ou le relais auprès des habitants mais elle peut aussi proposer une assemblée plus large. La concertation avec les habitants, les acteurs économiques et sociaux sont un des piliers de notre programme. Nous allons au-delà de la simple consultation. Notre orientation politique est que la co-construction autour des projets est une nécessité du bien vivre ensemble.

Nota : pour les deux derniers points, le Collectif Nougat pourra être considéré comme intermédiaire d'échanges et de discussions.

2^{ème} partie : sur les services et la vie du quartier :

L'agrandissement du complexe a condamné le bureau de Poste et la cafétéria.

Quelles propositions pouvez vous faire pour :

- Assurer une réinstallation rapide d'un bureau de Poste à proximité immédiate de l'ancien emplacement ?

Il convient de discuter rapidement avec La Poste sur la réinstallation d'un bureau de poste à proximité. Ce bureau a toujours été extrêmement fréquenté et son utilité ne peut être remise en question par la Poste. C'est là un enjeu de proximité fort. La préemption commerciale par la ville pour faciliter la réinstallation d'un bureau de poste est un levier que nous pourrions actionner. Sur le plan de notre projet, nous visons le développement de 12 centres de vie et de proximité pour un accès aux commerces et d'accès aux services publics à 10/15 mn à pieds.

- Favoriser l'installation dans le quartier d'un espace de restauration et de vie sociale accessible au plus grand nombre avec des tarifs modérés ?

Nous avons clairement pris position dans notre programme pour l'installation d'une cafétéria accessible au plus grand nombre et à proximité du centre-ville. Cette cafétéria était un véritable outil pour lutter contre une gentrification trop importante du centre-ville et par là, un véritable acteur de la mixité sociale de notre ville. Encore une fois, et comme inscrit dans notre programme, le droit de préemption commercial est un levier de la collectivité que nous souhaitons coupler avec la création d'une SCIC (coopérative d'intérêt collectif) dans laquelle la ville serait partie prenante (sur le foncier)

3^{ème} partie : la circulation :

La circulation dans le quartier atteint déjà des limites difficilement supportables (et ceci ne concerne pas que la rue Thomas Ruphy comme s'entend trop souvent. Avec l'agrandissement, c'est à un doublement du flux automobile se rendant au magasin qu'il faut s'attendre. Voire plus, compte tenu, notamment, du projet de parking côté préfecture.

Quelles dispositions envisagez vous pour :

- Limiter, voire réduire le trafic automobile dans le périmètre large du quartier ?

Cette question est au cœur de notre programme concernant le nécessaire développement des transports en commun afin de minimiser au maximum l'utilisation de la voiture individuelle. Notre ville a maintenant 12 ans de retard sur ce sujet qu'il convient de combler tout en accompagnant, via des réseaux de transports en commun et des réseaux de vélos sécurisé. Cela passera par la création en 1 mandat d'un réseau en voie réserver pour que les transports en commun ne soient plus dans les embouteillages. Vous pourrez voire notre projet ici : <https://www.reveillonsannecy.fr/programme/transport/>

De plus, il est clair que nous sommes contre le projet de parking de la Préfecture qui ne permettra pas de limiter le nombre de voitures en ville. C'est le plus gros investissement du budget de 2020 décidé par la majorité

- Assurer la sécurité des deux roues ?

Pour ce qui est des vélos, nous militons pour le développement de voies cyclables sécurisées <https://www.reveillonsannecy.fr/programme/transport/>

- Assurer l'accès exclusif des trottoirs par les piétons ?

Les incivilités sont légions et doivent être combattues afin que chacun puisse se sentir en sécurité dans la ville. Sur cette question, nous souhaitons renforcer les effectifs de la police municipale et mettre en places les outils leur permettant de dédier plus de leur temps à « l'îlotage » qui doit rester une mission principale de la police municipale. Plus de policier à pieds ou à vélo dans la ville c'est plus d'assurance que les trottoirs ne servent pas de place de parking. Mais plus les vélos auront une place sur des voies dédiées moins ils rouleront sur les trottoirs. Oui il faut travailler sur le vivre ensemble et cela passe par un meilleur partage de l'espace public. Exemple la mixité vélos/piétons à Bonlieu est ingérable et doit être restructurée.

- Limiter les émanations de poussières, gaz à effet de serre et autres microparticules hautement nuisibles à la santé des riverains ?

Depuis 2014 je milite contre la pollution et pour le climat. Notre programme explicite clairement notre ambition que nous appelons Lac PUR / AIR PUR. Annecy via Charles Bosson à réussi à faire en sorte que l'eau devienne pure, à nous de faire que l'air le soit aussi.

4^{ème} partie - Les espaces verts

Le projet fait état d'un aménagement paysager qui laisse rêveur. Des arbres seront détruits et les nouvelles plantations prendront des années avant de remplir leur office, tant paysager que d'absorption de CO2.

La végétalisation des nouvelles toitures ne sera que d'un très faible impact sur l'absorption de la pollution.

Quelles dispositions prévoyez vous pour :

- Profiter de cet agrandissement pour réaliser un aménagement paysager de l'ensemble du quartier et développer fortement les espaces verts ?

Donner une plus grande place à la nature en ville fait parti de nos axes programmatiques, que cela concerne les places, les constructions d'habitations ou les bâtiments publics comme les écoles. Cette revégétalisation de la ville devra se faire, comme chaque projet impactant la vie des habitants, en concertation avec les riverains et la population.

- Contraindre l'exploitant du magasin à participer, au juste regard des son impact environnemental, à cet aménagement ?

Nous pensons qu'une volonté claire et forte d'une municipalité permettra d'infléchir, si tel devait être le cas, la position des propriétaires. Reste à discuter ensemble des modalités légales à notre disposition pour mener un partenariat de sens et sur le long terme.

5^{ème} partie : les nuisances liées à l'activité commerciale :

Avec le doublement de la surface commerciale, il ne peut être négligé le risque d'un développement des nuisances déjà constatées.

Quelles dispositions envisagez-vous pour contraindre l'exploitant à :

- Installer, entretenir et assurer le bon fonctionnement d'installations de ventilation et de climatisation silencieuses ?

Discussions – Concertation et application de la loi

- Insonoriser efficacement (et non de manière superficielle tel que cela a été fait il y a peu) les installations du transformateur électrique ?

Discussions – Concertation et application de la loi

- Contraindre des heures de livraisons en matinée et ne débutant pas avant 8 heures, y compris pour la surface alimentaire ?

Discussions – Concertation et application de la loi

- Mettre en chantier des installations de livraisons limitant au maximum les manœuvres des camions, fourgons et camionnettes ?
- Discussions – Concertation et application de la loi

6^{ème} partie : la sécurité dans le quartier

Avez trois projets d'envergure (agrandissement Galeries Lafayette, parking Préfecture, aménagement des haras et liaison prévue avec le centre commercial) qui se dérouleront simultanément, les flux de circulation vont s'amplifier, avec notamment, pendant la période des travaux, la circulation d'engins de chantier.

Quelles dispositions prévoyez-vous pour :

- Pendant les chantiers :
 - o Assurer la quiétude, la sécurité et la propreté du quartier ?

Contrôle fréquent du chantier et travaille en collaboration avec les riverains

A l'issue des chantiers :

- Eviter que le quartier « Parmelan – Préfecture – Haras » ne soit envahit de véhicules ? [voir plus haut](#)
- Assurer des conditions de déplacement en toute sécurité pour les cyclistes et les piétons ? [voir plus haut](#)
- Garantir la sécurité des riverains et la propreté du quartier ? [voir plus haut](#)

7^{ème} partie : le collectif

Il rassemble des habitants du quartier et porte leurs questions.

- Quelle place envisagez-vous pour ce collectif ?

Notre programme est tourné vers un véritable renouveau démocratique. Le fonctionnement des conseils de quartiers n'est aujourd'hui clairement pas satisfaisant. Nous maintiendrons ces conseils qui sont une obligation légale mais nous en ferons de réelle instance de concertation et de proposition avec l'attribution d'un budget spécifique. Votre collectif a donc toute sa place dans les conseils de quartiers. Mais nous souhaitons également la création d'un « conseil citoyen permanent » ainsi qu'un « conseil du temps long » dans lequel un ou des membres de votre collectif pourraient être proposés.

- Quels moyens envisagez-vous de mettre a sa disposition pour remplir sa mission de représentation ?

Le soutien de la ville doit se faire dans le cadre du soutien aux associations. Une fois ce statut obtenu, la ville peut être en mesure de subventionner l'association et de lui assurer, comme à toutes les associations de la commune, un soutien logistique et matériel.

Nous souhaitons qu'Annecy ne soit pas traitée qu'aux travers de son centre-ville historique. Notre ville st une ville multipolaire avec des multiples « centralisées » qu'il faut respecter, entretenir et valoriser. Dans ce cadre, le soutien aux associations de quartier, quelle qu'elles soient, est fondamental.